



CODE DE L'U.F. (3) 753231021E1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 709
--------------------------------	--------------------------------------

## 11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. <u>Dénomination du (des) cours</u> (2)	<u>Classement du(des) cours</u> (2) (5)	<u>Code U</u> (2) (6)	<u>Nombre de périodes</u> (2)
Laboratoire de réseaux	CT	S	10
2. <u>Part d'autonomie</u>		P	2
		Total des périodes	12

## 12. Réserve au Service d'inspection :

- a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Néant 12/12/00  
Am Elouinhe.

- b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

Date : .....

Signature :

19 DEC. 2000

(2) A compléter

(3) Réserve à l'administration

(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM

(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Informatique – Introduction à la navigation sur Internet

## FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

### **1 Finalités générales**

Dans le respect de l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **2 Finalités particulières**

L'unité de formation vise à permettre aux apprenants d'acquérir les savoirs et savoir-faire de base en matière de navigation sur Internet, tout en adoptant une attitude critique par rapport à leur démarche.

Informatique – Introduction à la navigation sur Internet

### CAPACITES PREALABLES REQUISES

L'apprenant

- ◆ face à un système informatique connu et sur lequel est installé un logiciel graphique d'exploitation,
- ◆ en respectant le temps alloué,
- ◆ en respectant les règles d'utilisation de l'équipement et de matériel informatique,
- ◆ en utilisant les commandes appropriées,

sera capable :

- ◆ de mettre en route l'ordinateur et d'utiliser ses périphériques;
- ◆ de mettre en œuvre les fonctionnalités de base du logiciel graphique d'exploitation en vue de la gestion de répertoires et de fichiers;
- ◆ d'imprimer le contenu d'un fichier;
- ◆ de clôturer une séance de travail.

### TITRE POUVANT EN TENIR LIEU

Attestation de réussite

de l'UF : "Informatique – Initiation à l'informatique"

ou

de l'UF : « Informatique – Introduction au système d'exploitation WINDOWS (Convention),

classées dans l'enseignement secondaire supérieur de transition.

Informatique – Introduction à la navigation sur Internet

**CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT**

Il est recommandé de ne pas constituer de groupes de plus de deux apprenants par poste de travail et plus de vingt apprenants par groupe.

PROGRAMME DU COURS

L'apprenant sera capable, tout en faisant preuve d'un esprit critique tant sur le plan social, moral qu'économique :

- ◆ de distinguer l'utilisation d'un monoposte et l'utilisation d'un poste en réseau;
- ◆ de distinguer le rôle d'un serveur et d'un client au sein d'un réseau;
- ◆ d'énumérer et de décrire les services offerts par les serveurs dans le contexte d'Internet, notamment :
  - service Web (HTTP);
  - service courrier électronique (MAILTO);
  - service échange de fichier (FTP);
- ◆ de définir :
  - l'URL d'un document;
  - l'adresse de courrier électronique d'une personne ou d'une organisation;
  - l'adresse d'un serveur FTP;
- ◆ d'utiliser les logiciels clients correspondant aux services énumérés ci-avant, à savoir :
  - navigateur (mise en route, déplacement selon l'historique, configuration de base, enregistrement d'un document ou d'une partie de document, utilisation des liens hypermédia);
  - courrier électronique (envoi et réception avec et sans attachement de fichier);
  - FTP (transfert de fichier entre ordinateurs);
- ◆ de définir la notion de :
  - site WEB;
  - document HTML;
- ◆ de distinguer les sites appelés sites "répertoires" et les sites "moteurs de recherche";
- ◆ d'énoncer les principes généraux de la recherche sur Internet :
  - recherche formelle;
  - utilisation des opérateurs logiques (et, ou, négation) et des caractères de remplacement;
- ◆ de traduire une requête "en français" en une requête formelle en vue d'utiliser ces moteurs de recherche et d'affiner la requête si nécessaire en fonction des résultats obtenus.

CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'apprenant devra prouver qu'il est capable :

- ◆ de se connecter à un site grâce à une adresse électronique;
- ◆ de faire rechercher les sites qui contiennent une information précise;
- ◆ de télécharger des logiciels et des documents par des sites et par FPT direct.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité de l'apprenant à :

- ◆ opérer une démarche économique dans sa recherche d'information;
- ◆ adopter un regard critique quant à la validité des informations résultant de ses recherches et quant à la valeur éthique des informations auxquelles il peut accéder.

Informatique – Introduction à la navigation sur Internet

CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera d'une expérience professionnelle actuelle dans la navigation sur Internet.



**TABLEAU DE CONCORDANCE RELATIF A LA SECTION (1)  
A L'UNITE DE FORMATION (1)**

**"Informatique – Introduction à la navigation sur Internet"**

Date d'approbation:

Date d'application obligatoire:

Date limite d'application:

Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire	Code de référence régime 1 provisoire	Code du domaine de formation	Intitulé régime 1 provisoire
	709	Informatique- Introduction à la navigation sur Internet	756089U21Z1	709	Informatique – Introduction à la navigation sur Internet (Convention)

S E C T I O N

U F

(1) L'un ou l'autre selon le cas.